

# L'AMAPop, contrat légumes

Des paniers de légumes locaux, bio et sans pesticides, distribués tous les jeudis à la maison pop de Montreuil !

Benoit



Nicolas



**Nicolas et Benoit sont les maraîchers de l'AMAPop depuis 6 ans.** Au départ, les légumes étaient moins nombreux et petit à petit, l'exploitation s'est agrandie, passant de 1 hectare à 1,6 hectares. Ça suffit pour apporter des beaux produits de Cambronne-lès-Clermont (60, Oise) à Montreuil, soit à 70 km.

Tout ce qui est produit à l'Amap est distribué aux Amapiens engagés avec notre duo de maraîchers. Cela permet de diminuer le prix des légumes, car le coût est reporté sur toute la production et non sur une petite portion. Le prix de nos paniers est de 15€ pour le petit (5 variétés de légumes), 18€ pour le grand (5 variétés de légumes + 1 kg de pdt et un de carottes), et 25€ le géant (7 variétés de légumes + 2 kg de pdt et 2 de carottes). Ces prix ont peu varié depuis le début de l'Amap parce que Nicolas et Benoît souhaitent être accessibles à toutes et tous. Nos deux maraîchers ont fondé une entreprise pour être à deux dans cette aventure. Il importe pour eux d'avoir des rentrées d'argent régulières et coordonnées de la part des amapien·nes, c'est pour cela que nous vous demandons 6 chèques maximum. La crise des carburants et des matières premières les touche particulièrement cette année.

Le but de l'AMAP c'est de créer du lien autour de notre alimentation. En achetant les légumes de nos chers maraîchers pendant une période donnée nous participons à une agriculture de proximité, bio, sans abus de technologie consommatrice d'énergie fossile (les chauffages des serres au fioul) et sans main d'œuvre sous-payée et précaire. Nous soutenons des producteurs qui maintiennent une terre dédiée à l'agriculture vivrière.

Les contrats débutent le 8 septembre 2022 et se terminent le 31 août 2023, soit 47 semaines de distributions. Les coupures sont au nombre de 6 ( le 22 décembre, 29 décembre, 20 avril, 27 avril, 4 mai et 17 août. ). Les distributions se déroulent tous les jeudis entre 19h30 et 20h30 à la maison pop de Montreuil (passez par le parking rue Danton pendant les vacances). Nous sommes un collectif de bénévoles réuni.e.s par une volonté de consommer autrement. Les distributions sont assurées par les membres de l'AMAPop, c'est-à-dire chacun·e d'entre nous.

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre panier toutes les semaines, vous pouvez :

- partager un panier avec une autre personne, aka un co-panier, ou en rechercher un en écrivant à l'AMAPop
- donner ou vendre votre panier pendant vos congés

**Contrat d'engagement Légumes** / Panier du 8 septembre 2022 au 1 septembre 2023 soit 46 semaines de distributions et 6 semaines de césure sur l'année ( le 22 décembre, 29 décembre, 20 avril, 27 avril, 4 mai et 17 août)

Entre	Et
NOM Prénom adresse, numéro de tél (+nom sur le chèque):  N° adhérent à la Maison Pop : Adhérent à AMAPop: dit adhérent·e·s de l'AMAPop	Nicolas Framery et Benoît Bavard GAEC RAYON 73 rue de Rantigny Vaux 60290 Cambronne les Clermont  ci dessous désigné « les PRODUCTEURS »

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis par l'AMAPop, à savoir :

<u>Engagements de l'adhérent·e :</u>	<u>Engagements du producteur :</u>
<p>Être adhérent·e à l'AMAPop pour 2022/2023 Être adhérent·e à la Maison Populaire pour 2022/2023 Payer à l'avance sa part de production choisie pour la saison. L'ensemble des chèques libellés au nom du Producteur est remis en début de saison au référent de l'AMAPop qui se charge de les transmettre au Producteur Accepter la totalité des produits du Producteur. <i>Rien n'empêche cependant les adhérent·e·s de s'entendre à titre personnel pour échanger certains légumes ;</i> Tenir régulièrement la permanence pour les distributions. L'adhérent·e s'inscrit à l'aide de l'outil de partage d'information en ligne disponible sur le blog à l'adresse suivante : <a href="http://amapop.jimdo.com">http://amapop.jimdo.com</a> Les adhérent·e·s chargé·e·s de la permanence aident à disposer les denrées, affichent la composition du panier, accueillent les participants et tiennent la feuille d'émergence ; ils assurent la distribution puis le rangement et le nettoyage du local. 4 permanences doivent être assurées par l'adhérent·e sur la durée du contrat. Les adhérent·e·s qui n'auront pas honoré leur engagement ne pourront se réinscrire l'année suivante. Manifester sa solidarité envers le producteur engagé dans une démarche respectueuse de l'environnement et aider de ce fait le producteur partenaire à mieux gérer son volume de production. Participer à l'une des journées portes ouvertes ou récoltes organisées par le producteur. Venir retirer son panier sur le lieu de la distribution aux jours et heures fixées. En cas d'empêchement le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent·e. Trouver un·e remplaçant·e s'il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.</p>	<p>Produire à proximité du lieu de distribution (dans un rayon d'une centaine de kilomètres maximum) Produire selon des méthodes d'agriculture biologique Produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés. Livrer ou faire livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits, une fois par semaine. Établir un planning de production (durée de cycle de production et planning prévisionnel de récolte) Rendre compte du coût de sa production Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité, par exemple problème climatique grave, maladie, etc. Être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérent·e·s et prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent·e·s Accepter des visites régulières des adhérent·e·s à la ferme (au moins une fois par saison), l'association se chargeant de l'organisation de ces journées. Venir rencontrer les adhérent·e·s lors d'un apéritif organisé par l'AMAPop tous les trimestres environ.</p> <p><b>LA PART DE RÉCOLTE HEBDOMADAIRE</b></p> <p>Les variétés de légumes sont choisies conjointement par le Producteur et les adhérent·e·s de l'AMAP cultivées sans pesticide, ni herbicide afin d'établir un planning prévisionnel de récolte avant le début de saison. La composition du panier hebdomadaire est ensuite définie par le Producteur en fonction de sa récolte.</p>

Engagements communs : Les partenaires reconnaissent que les aléas et les maladies font partie intégrante de l'élevage et peuvent nuire à la production ou retarder la livraison. L'adhérent·e accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois sa juste part de production de la saison. **Merci d'indiquer les nom et prénom du co-panier s'il y en a un :**

TOTAL : 46 distributions // Modalités de paiement : **chèques à l'ordre de GAEC DU RAYON**

**En fonction du contrat de 15€, 18€ ou 25€ faire un chèque de ( barrer la mention non pertinente) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois avec un chèque de 690€ - 828€ - 1150€ | <input type="checkbox"/> Paiement en 4 fois avec un chèque de 172,5€ - 205€ - 287,5€ |
| <input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois avec un chèque de 345€ - 414€ - 575 € | <input type="checkbox"/> Paiement en 5 fois avec un chèque de 138€ -165,6€ - 230€    |

PARTAGE DES RÉCOLTES : Le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la Maison Populaire -9 rue Dombasle, 93100 Montreuil ou au 48 rue Danton, en cas de fermeture de la Maison Pop.

**Attention :** les dates des césures pourront varier en fonction des récoltes. Merci de consulter régulièrement le calendrier sur le site de l'AMAPop : <http://amapop.jimdo.com>

Fait à Montreuil en 2 exemplaires le .....Signature de l'adhérent·e..... Nicolas FRAMERY et Benoît BAVARD, les Maraîchers